

Autorisons l'âne pour protéger les troupeaux ovins et caprins Francine Stettler (UDC)

Le loup est depuis peu de retour dans notre région. Cette situation met notre canton face à certaines difficultés. La question de la protection des troupeaux en particulier de chèvres et moutons doit être étudiée. La mise en place de clôtures n'étant souvent pas suffisante et très coûteuse, les domaines agricoles se retrouvent devant un véritable défi afin de protéger leurs troupeaux d'animaux.

Une possibilité est d'inclure un animal de protection dans les enclos. Différents animaux sont envisageables et prennent le rôle de protecteur. Des expériences ont déjà été menées avec les chiens, les ânes et les lamas.

Dans notre canton, nous rencontrons actuellement des chiens dans ce rôle. Les lamas et les ânes sont beaucoup moins fréquents, car ceux-ci protègent uniquement le troupeau lorsqu'ils sont seuls. Comme c'est interdit, les agriculteurs sont actuellement très limités dans leurs choix.

De nombreuses études montrent que l'âne est capable de protéger un troupeau d'animaux de moins de 100 espèces. En l'absence de congénères, cet animal sociable s'attache à d'autres espèces animales.

Les lois suisses interdisent la détention des équidés seuls. Ils doivent au moins avoir contact visuel, auditif et olfactif avec d'autres équidés. Néanmoins, l'âne se diffère du cheval et peut s'adapter à d'autres espèces comme celles des ovins et caprins.

Nous demandons au Gouvernement d'étudier la possibilité d'accorder des dérogations à la détention d'un âne seul afin de permettre la protection de troupeaux ovins et caprins face au loup.

Francine Stettler (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 13 décembre 2023